

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 14-1956/SG/FP mettant a la disposition du ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, un instituteur.

n° 14-1956/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
14 décembre 1974

Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro  
10 janvier 1975

### TEXTE INTÉGRAL

M. Daniel Debaize, instituteur 6° échelon, est, pour compter du 14 novembre 1974, date de son arrivée au Territoire, mis a la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, pour servir a l'école d'As-Eyla, poste budgétaire n° 76 CM.